

Le 7 mars 2016

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le septième jour de mars 2016 à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 12 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

37-16 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

38-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 1 février 2016

Proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 1 février 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

39-16 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2016

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le procès verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 février 2016 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

M. de Ladurantaye, représentant du Comité de développement Stanbridgeois, CDS, présente au Conseil la vidéo conçue dans le cadre du programme Visibilité Notre-Dame.

La première période de questions est ouverte à 19h55.

La directrice fait part de la plainte qui a été envoyée au MDDELCC et en copie conforme au bureau municipal par des citoyens concernant le bâtiment situé au 711 rue Gauvin.

40-16 Demande de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand- Bourses 2016

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Roger Santerre

et résolu d'accorder une somme de trois cents (300) dollars à l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand et de demander à ce que ce montant soit divisé en deux bourses et remis à des étudiants résidants dans notre municipalité.

Un membre du Conseil assistera à la remise des bourses qui aura lieu en juin à l'église Saint-Romuald de Farnham.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

41-16 Autorisation pour la journée cycliste REDPATH du Lac Champlain (CCLACC)

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu :

- d'autoriser le Circuit Cycliste du Lac Champlain CCLACC à tenir une partie de leur activité : Journée Cycliste REDPATH du Lac Champlain sur les routes de la municipalité selon les documents joints à la demande. Cette activité se tiendra le 11 juin 2016.
- De demander à l'organisation le CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec;

ADOPTÉ

42-16 Voirie, travaux à prévoir

Proposé par Claudia Morlot
Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que des estimés soient demandés pour :

- le lignage des chemins en ajoutant le marquage au sol de 2 fois 30km/h et de 3 fois 50km/h;
- le balayage des rues du périmètre urbain et toutes les intersections de la municipalité;
- la vidange et le nettoyage des postes de pompage;

Des réparations seront faites sur le réseau pluvial proche du regard face au bureau de poste, dès que la température le permettra.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

43-16 Adoption du rapport annuel 2015– Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU que le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU que chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU que pour compléter les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel, le coordonnateur de la MRC Brome-Missisquoi a élaboré un fichier Excel additionnel;

ATTENDU que le rapport annuel 2015 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2015;

Il est proposé par le Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

44-16 Comptes à payer

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (janvier 2016) payé	133,70
Cotisations employeur provinciales (janvier 2016) payé	827,15
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (5 semaines) payé	7 014,13
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) aide en voirie et préposés à l'entretien,	2 766,65
Comité Consultatif d'Urbanisme CCU, rencontre du 11/02/2016 pour 2 membres)	60,00
Comité de sélection (appel d'offres pour service d'ingénierie)	120,00
Réjean Lemaire (km Lac Brome et Bedford)	52,40
Gisèle Bonhomme (61 livres pour la bibliothèque municipale, km)	379,67
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles)	3 153,16
Régie intermunicipale (enfouissement janvier et février: 24 610 kg)	1 733,29
Sani-Éco (recyclage janvier et février 8 210 kg)	351,09
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,44
Hydro-Québec (éclairage public) payé	264,44
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	1 289,70
Hydro-Québec (caserne) payé	522,03
Hydro-Québec (2 postes de pompage) payé	290,48
Hydro-Québec (711 Gauvin)	51,04
Télébec (caserne) payé	231,63
Télébec (site de traitement) payé	86,18

Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	247,55
Marché Gendreau (essence voirie, et SSI)	149,55
Petite caisse (timbres, repas , fournitures de bureau)	72,61
Poste Canada (Ami janvier et février)	75,79
Transport Hanigan (déneigement+matériaux chemins municipaux et MTQ, 4 ^e versement de 5)	19 756,98
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 658,5 l litres,)	495,12
A.B. Chauffage (enlever thermo pompe, 711 Gauvin)	143,71
Communications Plus (location temps d'antenne)	87,38
Rona Lesvesque (sel à glace)	13,09
Copicom (contrat entretien pour le photocopieur)	206,30
Orizon Mobile (inspection et réparation radios SSI)	194,26
Pompex inc. (vérification postes de pompage 1 et 2)	419,37
Pièces d'Auto Bedford (phare pour tracteur et liquide échappement pour véhicule SSI)	27,24
Fernand Tougas (entretien véhicules SSI et voirie)	125,00
Biovet inc. (analyse d'eau potable janvier et février)	41,96
Ville de Bedford (préventionniste rédaction 9 plans d'intervention)	2 916,92
Société Assurances Automobiles du Québec (immatriculation des véhicules)	3 477,97
MRC Brome Missisquoi (quote part 2016 1er versement)	27 405,50
Rocheleau Fils & Sons (location container et disposition des rebuts)	533,39
Librairie moderne (57 livres pour la bibliothèque municipale)	1 303,42
Les emballages Caroussel (produits entretien)	20,89
Naturellement Concept (entretien aménagement paysager Hotel de Ville, solde 2015)	220,00
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 619,99
Technologies Écofixe inc. (entretien du site de traitement des eaux usées nov.déc 2015 et janv.2016)	5 024,41
Atelier Mathieu Forgues (barres métalliques pour classeur)	45,99

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

Règlement 393-15 : Suite à la tenue du registre qui a lieu le 24 février 2016 de 9h à 19h , la directrice dépose le certificat qui se lit comme suit : le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 390, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 50, le nombre de demandes faites est de 0, le règlement 393-15 est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
Le conseil municipal décide de poursuivre les procédures.

45-16 Adoption du règlement numéro 393-15, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer l'usage d'entrepôt intérieur aux usages accessoires résidentiels et d'ajouter l'usage communautaire à la zone M-4

Considérant la demande de modification de zonage transmise à la municipalité par un citoyen,
Considérant la volonté de la municipalité d'aménager un nouveau garage municipal et une nouvelle bibliothèque municipale.

Considérant que toutes les procédures ont été respectées selon la L.A.U. ;

Il est proposé par : Claudia Morlot

Appuyé par : Robert Gaboriault

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 393-15, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer l'usage d'entrepôt intérieur aux usages accessoires résidentiels et d'ajouter l'usage communautaire à la zone M-4 ;

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

***ADOPTÉ ***

46-16 Remboursement des frais de demande de modification de règlement de zonage

Considérant que Notre-Dame-de-Stanbridge est une municipalité rurale qui compte de nombreuses exploitations agricoles ;

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager les entreprises et les activités agricoles répondant aux normes de la LPTAA.

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu de rembourser les frais de demande de modification de règlement de zonage au propriétaire du lot 4 376 619.

L'usage demandé aurait du être inclus dans la réglementation de base de la municipalité. Il s'agit donc d'une omission que la municipalité va corriger.

ADOPTÉ

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil le règlement 397-16 modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin de modifier la nomenclature des usages agricoles et d'autoriser la transformation de produits agricoles tel qu'autorisé en vertu de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles L.P.T.A.A.

47-16 Adoption du premier de règlement numéro 397-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé zonage, afin de modifier la nomenclature des usages agricoles et d'autoriser la transformation de produits agricoles tel qu'autorisé en vertu de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles L.P.T.A.A.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'encourager les entreprises et les activités agricoles répondant aux normes de la LPTAA.

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite corriger une omission dans le règlement de zonage 315-08.

Il est proposé par : Claudia Morlot

appuyé par : Robert Gaboriault

et résolu que le Conseil municipal adopte après lecture le premier projet de règlement numéro 397-16 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé zonage, afin modifier la nomenclature des usages agricoles et d'autoriser la transformation de produits agricoles tel qu'autorisé en vertu de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles L.P.T.A.A.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

48-16 Mandat à Gestim inc.-Dossier REGES

Considérant que le règlement 02-315, relatif à la gestion des eaux de ruissellement et au contrôle de l'érosion de la MRC Brome Missisquoi, est entré en vigueur le 26 novembre 2015;

Considérant que la municipalité doit intégrer ces modifications dans ses règlements d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi ;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'accepter l'offre de Gestim inc., 2016-URB-262, pour intégrer toutes les modifications nécessaires à nos règlements d'urbanisme pour se conformer au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi .

Le tarif horaire pour la rédaction des règlements et le tarif pour les consultations sont approuvés mais le nombre d'heures sera à évaluer après la démarche.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

49-16 Horaire de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que l'horaire de la journée de permanence au bureau municipal de l'inspectrice en urbanisme soit de 8h30 à 12 et 12h30 à 16h.

ADOPTÉ

50-16 Achats pour le service de sécurité incendie

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'autoriser

- L'achat de tuyaux pour un montant de cinq mille deux cent quarante (5240) dollars;
- L'achat de bonbonnes d'air pour un montant de deux mille soixante dix (2 070) dollars;
- L'achat de détecteurs de fumée pour un montant de soixante (60) dollars;
- L'achat de manuels de formation pour un montant de soixante (60) dollars;
- La formation pompier 1 pour un pompier qui a terminé les six mois de probation;
- L'inscription à une formation de désincarcération en milieu agricole pour dix pompiers, le montant serait de deux mille soixante dix (2 070) dollars; Cette formation

remplacerait la formation Matières dangereuses prévue au budget et est admissible à l'aide financière gouvernementale tout comme la formation Pompier 1;

- L'inscription à une formation premier soins-Trauma2 pour six pompiers, le montant serait de deux mille quarante huit (2048) dollars.

*** ADOPTÉ***

51-16 Projet d'entente intermunicipale concernant l'aréna de Bedford

ATTENDU QUE la Ville de Bedford sollicite la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

ATTENDU QUE la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signée de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés au projet d'investissement initial rendu nécessaire pour maintenir les activités de l'aréna, ainsi que ceux jugés nécessaires par le conseil de la Ville de Bedford pour assurer l'intégrité du bâtiment une fois la rénovation complétée;
- Puisque toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction de coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activité incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparties selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;
- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer dans les activités de collecte de fonds, et ce en proportion de sa contribution financière annuelle;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année.

ATTENDU QUE la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataire de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit répartie selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs;
- La population;
- La richesse foncière uniformisée imposable;
- Un facteur de proximité.

ATTENDU QUE la formule de répartition a été présentée à la municipalité et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

ATTENDU QUE les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues une fois que la période d'inscription (hockey mineur et patinage artistique) pour les utilisateurs mineurs sera terminée;

Il est proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Claudia Morlot
Et résolu :

Que ce conseil adhère aux principes et aux paramètres de répartition énoncés ci-haut, et qu'il appuie la Ville de Bedford dans ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

Le vote est demandé et se traduit par 5 voix en faveur de cette résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

52-16 Octroi du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, l'estimation des coûts et la surveillance des travaux pour des infrastructures de voirie chemin Saint-Charles

Considérant que la municipalité a été en appel d'offre sur invitation auprès de trois fournisseurs;

Considérant que deux fournisseurs ont déposé une soumission;

Considérant qu'après étude des documents par le comité de sélection, une seule soumission s'est révélée conforme ;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accorde le contrat de services professionnels, tel que décrit dans le devis d'appel d'offre 2016-SPI-03 et dans l'offre de service déposée, à Cima+ s.e.n.c. pour un montant de vingt et un mille deux cent quatre vingt (21 280) dollars pour les études préliminaires, la préparation de deux options pour les travaux, pour les plans et devis et l'estimation des travaux, pour les appels d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux.

Tel que défini à l'article 2.14 du devis de soumission, cette résolution et tous les documents d'appel d'offres font partie intégrante du contrat liant les deux parties.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense
53-16 Reddition 2015- Aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 47 138 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

***ADOPTÉ ***

54-16 Demande d'aide financière- Programme Emplois d'Été Canada

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que la municipalité fasse une demande d'aide financière dans le cadre du programme emplois d'été Canada pour embaucher un étudiant (e) cet été pour aider l'inspectrice en urbanisme pour la vérification des installations septiques ainsi que pour aider à l'entretien des plantations d'arbres et d'arbustes dans les parcs municipaux. Cet emploi sera d'une durée de 6 semaines à raison de 30 heures par semaine.

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

55-16 Demande du Comité de développement Stanbridgeois – Fête dans l'rang 2016

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que le conseil municipal participe à l'activité Fête dans le rang organisée par le Comité de Développement Stanbridgeois en prêtant la salle communautaire pour diverses rencontres, en défrayant les coûts pour la location de toilettes sèches pour la journée de l'activité, en assumant les coûts de copie et de distribution de circulaires postales d'invitation et autres dépenses jusqu'à un montant maximum de mille cinq cents (1 500) dollars. Le service de sécurité

incendie sera présent pendant cette activité qui se tiendra le 20 août 2016 à la Ferme Avicole Benoit Fontaine.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

56-16 Location de l'équipement vidéo installé dans la salle communautaire- Comité de développement Stanbridgeois

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que le Comité de Développement Stanbridgeois CDS gère entièrement la location du matériel audio-vidéo installé depuis décembre 2015 dans la salle communautaire. Le CDS traitera directement avec le locataire pour la description et la mise en marche du matériel, il vérifiera l'équipement après la location et il encaissera les revenus de ces locations de matériel. Il est entendu que ce matériel est mis gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif de la municipalité.

ADOPTÉ

Précision sur la résolution 28-16- Salon d'Été de Saint-Jean-sur-Richelieu

La participation financière demandée, selon les services requis, aux autres participants éventuels du salon d'été reviendra à la municipalité.

57-16 Distribution des arbustes, pépinière de bandes riveraines de la MRC Brome-Missisquoi

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que la municipalité participe à la journée régionale de distribution d'arbustes le samedi 14 juin 2016 de 10h à midi. Les arbustes seront vendus à 1.50 \$ l'unité, la municipalité finançant 50% de l'achat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

58-16 Renouvellement de l'adhésion et colloque- Carrefour Action Municipale et Famille

Proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu :

- de renouveler l'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille pour 2016.
- que la conseillère Claudia Morlot assiste au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille qui se tiendra les 2-3 et 4 juin 2016 à Granby. Les frais d'inscription et tous les frais de déplacement sont autorisés.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

59-16 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016. Les frais d'inscription de cinq cent trois (503) dollars, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement sont autorisés.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

60-16 Fermeture du bureau municipal les jours fériés

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu que le bureau municipal soit fermé tous les jours fériés déterminés par les Normes du travail du Québec soit

- le 1er janvier (jour de l'An)
- le lundi de Pâques,
- le lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)
- le 24 juin (fête nationale si le 24 juin tombe un dimanche, le 25 juin)
- le 1er juillet. Si cette date tombe un dimanche : le 2 juillet (Fête du Canada)
- le 1er lundi de septembre (fête du Travail)
- le 2e lundi d'octobre (Action de grâces)
- le 25 décembre (jour de Noël).

* ADOPTÉ*

61-16 Aménagement d'un placard dans la salle communautaire

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu d'aménager un placard dans la salle communautaire pour y ranger le matériel vidéo, le matériel d'exposition, les livres du centenaire et tout autre matériel municipal.

M. Archambault sera consulté et les travaux seront faits à l'interne.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

La deuxième période de questions est ouverte à 21h45.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 22h.

Je, Ginette Gendreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Gendreault
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière